



Commune de Sigy le Châtel

Compte rendu de la séance du 24 janvier 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi vingt-quatre janvier deux mil vingt-cinq, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : Alain DOUARD, Nicole RAPHANEL, Jean-Noël GONNEAUD, Denis FRATER, Jacques BEAUMIER, Emmanuelle FUMET, Dominique DARNAND et Franck SPIELMANN

Représentés : Delphine SEGUIN a donné pouvoir à Nicole RAPHANEL, Michel DUPONCHEL a donné pouvoir à Franck SPIELMANN

Excusé : Jean-Pierre ALLUT

Secrétaire de la séance : Dominique DARNAND

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 22 novembre 2024, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de l'avertissement de la Préfecture de Saône-et-Loire concernant la délibération du 22 novembre 2024 relative à l'ouverture anticipée des crédits avant le vote du budget 2025. Il explique que le mode de calcul de l'enveloppe des crédits ouverts est erroné ce qui rend la délibération irrégulière. Par conséquent, il invite le conseil à procéder à son retrait.

Il rappelle au conseil que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Concernant le budget principal, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitres	Désignation	BP 2024	25 %
204	Subventions d'équipement versées	5 184.00 €	1 296.00 €
21	Immobilisations corporelles	124 382.97 €	31 095.74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'abroger la délibération du 22 novembre 2024
- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans les limites indiquées ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à cette décision.

- Recensement de la longueur de voirie

Monsieur le Maire fait part au conseil de la présentation de la société GEOPTIS (filiale de La Poste) concernant le recensement de la voirie communale.

Il explique que la longueur de la voirie communale impacte les montants de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est versée à la commune.

Le coût de cette intervention sera fonction du nombre de communes qui souhaitent bénéficier de ce service via la communauté de communes du Clunisois.

Après débat, le conseil donne son accord pour demander un devis.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le devis de la marbrerie GUILLON concernant l'installation d'un columbarium avec trois cases horizontales, au cimetière, a été accepté pour la somme de 3 450 € TTC
- Dégât des eaux dans la sacristie : Après intervention sur la toiture, le plafond sera repeint par l'entreprise AULOY
- Pignon salle communale : dans l'attente d'un deuxième devis
- Travaux chemin de la Brosse : l'entreprise DRAVERT interviendra prochainement
- Du sel de déneigement est disponible à la mairie. En dehors des horaires d'ouverture, contacter le maire ou les adjoints
- Concernant la boue sur les routes du village, la mairie est intervenue auprès des agriculteurs pour leur rappeler qu'ils engagent leur responsabilité envers les usagers. Soyez vigilant lors de vos déplacements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Alain DOUARD